

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 Mai 2016

L'An Deux Mille seize, le 18 mai à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire.

Présents : Mmes COULOMB Stéphanie, DARBAS Arlette, , SISTAC Patricia et Mrs BONIFAS Philippe, BONCOURRE Thierry, DUPRAT Serge, FORMOSA Mathieu, MAZIERES Claude

Pouvoirs : Mr Éric ARAUJO a donné pouvoir à Mr Jean-Claude BLANC

Mme LOUBIERES Nathalie (Secrétaire) est présente.

Secrétaire de séance : Philippe BONIFAS a été nommé secrétaire de séance

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2016

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération sur l'accord de dissolution et le report du délai pour le SITPA

Monsieur le Maire informe le conseil des courriers reçus :

- du préfet qui informe de son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) en Haute-Garonne
- du SITPA qui communique le compte rendu de la réunion du syndicat le 14 mars 2016 ainsi que la délibération sollicitant le préfet d'un délai de dissolution soit le 31 décembre 2017

Après discussion le conseil donne son accord à la dissolution du SITPA et valide le report de cette dissolution au 31 décembre 2017

3- Délibération sur l'accord de fusion du SIERGA-SIECHA et sur le projet de statuts du futur syndicat

Monsieur le Maire informe le conseil des courriers reçus :

- du préfet communiquant la liste des groupements concernés par le projet de fusion et notamment le SIERGA (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rive Gauche de l'Ariège) et SIECHA (SIVU des eaux des Coteaux Hers Ariège)
- la délibération du SIERGA présentant les statuts du futur syndicat

Après discussion, le conseil donne son accord à la fusion SIERGA-SIECHA et aux futurs statuts

4- Délibération sur l'accord de fusion du SIC et SIVOM

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Préfet communiquant la liste des groupements concernés par le projet de fusion et notamment le Syndicat Intercommunal à la carte de Caujac-Esperce-Grazac et du SIVOM le Merlan Rauzé du Ruisseau.

Après discussion, le conseil décide de donner un avis défavorable à cette fusion pour les causes identiques à la délibération du 22 décembre, A savoir :

- Crainte de fermetures de classes
- Inquiétude pour une diminution du personnel
- Mise en danger de la proximité des transports scolaires
- Dévalorisation de nos investissements (2009 : Construction de l'école maternelle neuve à Mauressac, 2014 : réfection de la cour à Lagrâce-Dieu, 2015 : ouverture d'une salle de restauration et classe à Puydaniel,) par rapport aux importants investissements de nouvelles écoles du SIC

5 – Délibération sur l'accord de fusion entre la CCVA et le CCLAG

Monsieur le Maire informe le conseil du courrier du Préfet communiquant la liste des groupements concernés par le projet de fusion et notamment le Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège et la Communauté de Communes de Lèze Ariège Garonne

Après discussion, le conseil décide de donner un avis favorable à cette fusion avec 4 voix contre et 7 voix POUR (dont celle du Maire)

6- Délibération sur la décision modificative au compte 66111

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie LOUBIERES, Secrétaire. Mme Nathalie LOUBIERES explique que lors de la saisie du budget, il a été oublié de saisir l'imputation budgétaire des intérêts d'emprunts (compte 66111).

Il est nécessaire de procéder à une décision modificative.

Il est proposé l'écriture suivante :

- Compte 66111 (dépense de fonctionnement : intérêts d'emprunts) : + 1000 €
- Compte 61521 (recette de fonctionnement : entretien de terrains) : - 500 €
- Compte 6411 (recette de fonctionnement : personnel titulaire) : - 500 €

Approuvé à l'unanimité

7 – Délibération sur l'extension du réseau basse tension chemin de Ferret

Monsieur le Maire informe le conseil du devis d'extension du réseau basse tension chemin de ferret afin d'alimenter les parcelles n° D 385, D 386, D 387 et D111 situées en zone urbanisées du PLU. Le coût total de l'opération s'élève 6 314 € dont 3182 € de part communale.

Approuvé à l'unanimité

8 – Délibération de garantie avec contrat de prêt pour les logements Colomiers Habitat

Monsieur le Maire informe le conseil de la réception d'un courrier de Colomiers Habitat concernant une demande de garantie d'emprunt sur les 4 logements situés au Lotissement Saint Sernin. Il est débattu des risques pour la commune qui seraient de supporter les crédits si

l'organisme social à savoir Colomiers Habitat ne paieraient pas les échéances.

Monsieur le Maire propose de reporter cette délibération en présence d'un représentant de Colomiers Habitat afin d'avoir plus d'explications.

Ce report est accepté par l'ensemble de l'assemblée

9 – Délibération sur l'achat d'un logiciel cimetière

Monsieur le Maire rappelle au conseil que cet achat a été budgétisé. Il communique le montant du devis s'élevant à 4521,72 € TTC. Cet investissement permettrait de mettre à jour le relevé de l'ensemble du cimetière, les différentes procédures d'abandon, d'achat...

Approuvé à l'unanimité

10 - Délibération sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoine

Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention exceptionnelle à l'Association Patrimoine pour la traditionnelle foire de novembre.

Le conseil approuve l'attribution de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € avec deux abstentions (Arlette DARBAS Vice Présidente de L'association et Claude MAZIERES (époux de la Présidente) et 9 voix POUR

11 - Réflexion sur la demande d'entretien des espaces verts pour le Lotissement La métairie d'en Bas

Monsieur le Maire informe le conseil que lors du repas dînatoire de la commémoration du 8 mai, il a été interpellé par deux habitants du Lotissement la Métairie d'en Bas au sujet de l'entretien des espaces verts du Lotissement. Monsieur le Maire rappelle que le Lotissement est privé MAIS en cours de rétrocession dans le domaine public. Le conseil propose d'entretenir les espaces verts de **manière occasionnelle** en attendant la reprise du lotissement dans le domaine public.

Monsieur le Maire informe tout même que les documents demandés viennent d'être déposés en mairie et qu'ils sont à l'étude des organismes concernés

10 - Informations du maire

- Avenue des Pyrénées : le marquage au sol prévu par le département au niveau du virage en descendant du village

- La subvention du tracteur, aménagement des sanitaires des ateliers municipaux et clôture aire de jeux ont été demandés

- Le mardi 31 mai : Réunion avec l'ATD concernant l'étude financière pour l'acquisition du Château). A la demande de l'ATD, seule trois personnes assisteront, dans un premier temps, à cette réunion : à savoir : le maire, le 1er adjoint et la secrétaire

11 - Questions diverses

– le Week-end du 7 mai, la salle des fêtes a été louée et le frigo a présenté un impact : Monsieur le maire demande l'avis au conseil sur la suite à donner à cette détérioration ; Il est proposé de changer la porte. Monsieur le maire charge Claude MAZIERES et Serge DUPRAT de s'occuper de ce différend.

– Serge DUPRAT informe le conseil de la réunion de chantier avec Colomiers Habitat : il est nécessaire de stabiliser le talus coté chemin communal. . Mise en place d'une clôture façon grille rigide mais pas de mur par Colomiers Habitat sachant qu'il clôturerait à l'intérieur de la parcelle et non en limite de propriété. Serge DUPRAT propose de s'occuper de faire faire des devis.

– Claude MAZEIRES informe l'assemblée du nettoyage de la fontaine Delbuc ainsi que le démarrage de rénovation

– Des véhicules roulent très vite

– Arlette Darbas : fleurissement du village en cours - proposition de modification pour fleurissement :

⑩ Fontaine sur la place : retirer le cyprès - Accordé par le conseil

⑩ Place du château : bac en béton entre les bacs en bois : refaire un bac en bois

⑩ Jardinières buses situées sur l'avenue des Pyrénées : Proposition de les enlever. Cela permettra de libérer le trottoir

⑩ Arbre coté château qui ressemble à un buisson : Proposition de le tailler

⑩ Jachère devant la mairie : mérite une bonne taille - un entretien régulier

⑩ Coffrets électriques sur la place du village détériorés et dangereux : nécessité de réparer

⑩ Proposition de mettre une poubelle supplémentaire et d'enlever le banc : Monsieur le Maire refuse cette idée étant donné qu'il y a déjà une poubelle à l'entrée de la place

– Intervention de Claude MAZIERES qui signale des dégradations faites par des jeunes du village

–

Séance levée à 21h45